

MAIRIE D'UNVERRE

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le lundi six mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

Étaient présents :

Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, TALEC, MM. LIGNEAU, CAILLET, PHILIPPE, GILLOT et Mme THOMAS
formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme RENAULT (pouvoir à Mme COUTANT), M. FURET (pouvoir à M. BONVALLET) et Mme DAVIGNON (pouvoir à Mme PINOS)

M. **Michel LELARD** a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Budget annexe Service A.E.U. – M49 - Approbation du compte de gestion 2016 – délibération n°17-12

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget annexe Service A.E.U. – M49 - Approbation du compte administratif 2016 – délibération n°17-13

En section d'exploitation, les dépenses sont arrêtées à **28.685,67 €** et les recettes à **22.744,55 €** ; en section d'investissement, les dépenses sont arrêtées à **11.502,10 €** et les recettes à **20.954,21 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe « Service A.E.U. » tel qu'il a été présenté.

Budget annexe Service A.E.U. – M49 - Compte Administratif 2016 - Affectation des Résultats – délibération n°17-14

Le conseil municipal d'Unverre, réuni sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

001 –Excédent d'investissement reporté : **13.411,95 €**

002 - Résultat d'exploitation reporté : **2.029,68 €**

Réalisation d'un emprunt de 60.000,00 € - Budget annexe Service A.E.U. – Réhabilitation du réseau d'AEU – délibération n°17-15

M. le Maire présente les propositions de financement concernant les travaux de réhabilitation du réseau séparatif d'assainissement des eaux usées. 4 différents organismes ont été contactés pour emprunter la somme de 60.000 € : Crédit Mutuel du Centre, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Banque Postale.

M. le Maire présente les offres de chaque organisme et invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient la proposition de financement de l'organisme financier suivant : **Crédit Mutuel du Centre**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt.

Réalisation d'un prêt relais TVA de 60.000,00 € - Budget annexe Service A.E.U. – Réhabilitation du réseau d'AEU – délibération n°17-16

M. le Maire présente les propositions de financement concernant la TVA des travaux de réhabilitation du réseau séparatif d'assainissement des eaux usées.

4 différents organismes ont été contactés pour emprunter la somme de 60.000 € : Crédit Mutuel du Centre, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Banque Postale.

M. le Maire présente les offres de chaque organisme et invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient la proposition de financement de l'organisme financier suivant : **Crédit Mutuel du Centre**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt.

Budget annexe service A.E.U. - M49 - Budget Primitif 2017 - Charges de personnel- délibération n°17-17

M. le Maire expose que, conformément à la réforme de la comptabilité M4, le Conseil municipal doit déterminer les charges engendrées par l'utilisation du personnel de la commune pour le fonctionnement du « Service Assainissement des Eaux Usées » et doit fixer la durée de travail hebdomadaire effectuée par chaque agent communal pour ce service.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, fixe le temps de travail dédié au service et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017 à l'article 6215 « *Personnel affecté par la collectivité de rattachement* ».

Budget annexe Service A.E.U. – M49 - Vote du Budget Primitif 2017 – délibération n°17-18

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Service A.E.U. (budget annexe – M49) tel qu'il est présenté. Il s'équilibre à **27.785,00 €** en section d'exploitation et à **349.715,00 €** en section d'investissement.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Travaux – acquisition de petit matériel

Le Barc : le dossier de demande de subvention déposé au titre de la DETR étant déclaré complet, les travaux de terrassement devraient commencer semaine 11.

Musée école : les travaux d'accessibilité sont réalisés et l'aménagement du wc handicapé est presque achevé (reste la peinture)

Acquisitions – imputation en investissement – délibération n°17-19

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé d'acquérir de nouvelles illuminations, deux balconnières avec kit de fixation et de l'outillage. Il propose d'imputer ces dépenses en investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE cependant d'inscrire ces dépenses en investissement, à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles », compte tenu de leur caractère de durabilité et bien que leur prix unitaire soit inférieur à 500,00 € TTC.

Syndicat du Pays Dunois – désignation des délégués – délibération n°17-20

M. le Maire informe les membres présents que l'arrêté préfectoral du nouveau périmètre du Pays Dunois, intégrant les 8 communes du Perche Gouet, a été pris le 31 janvier 2017.

Il convient désormais de procéder à la désignation de deux délégués siégeant au Comité syndical (1 titulaire et 1 suppléant).

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Luc BONVALLET, en qualité de **délégué titulaire**, et **M. Marc FROGER**, en qualité de **délégué suppléant**, pour siéger au Comité syndical du Syndicat du Pays Dunois.

Accord de principe pour déclasser une partie de la voie communale n°23 dite de la Picherie Marquet et procéder à son aliénation – délibération n°17-21

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une partie de la voie communale n°23 dite de la Picherie Marquet n'est plus affectée à l'usage du public, qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

Il propose de procéder à son déclassement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **EMET un accord de principe** pour le déclassement d'une partie de la voie communale n°23 dite de la Picherie Marquet et la vente de cette dernière, aux conditions habituelles, cette voie n'étant pas affectée à l'usage du public, et **AUTORISE** le Maire à prescrire l'enquête publique préalable à cette aliénation, conformément au Code de la voirie routière (article L.141-3 et suivants), et à signer tout document inhérent à cette opération.

Communauté de communes du Grand Châteaudun – Convention d'Occupation Précaire – délibération n°17-22

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve la convention d'occupation précaire proposée pour les bureaux de l'antenne de la comcom du Grand Châteaudun, qui n'occupent plus que l'ancienne poste. Il fixe la redevance annuelle. Il envisage de mettre en location l'ancien logement.

Permanences bureau de vote

Le conseil municipal fixe les permanences du bureau de vote pour les élections présidentielles (23 avril et 7 mai) et législatives (11 et 18 juin).

Communauté de communes du Grand Châteaudun – Attributions de compensation – Montants provisoires 2017 – délibération n°17-23

M. le Maire informe les membres présents que le conseil communautaire de la Communauté de communes du Grand Châteaudun, lors de sa séance du 16 janvier 2017, a fixé les montants des attributions de compensation provisoires pour 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant d'attribution de compensation provisoire 2017, fixé le 16 janvier 2017 par le conseil communautaire de la Communauté de communes du Grand Châteaudun, soit **61.129,91 €**.

Réforme des rythmes scolaires – Fonds d'amorçage – Reversement à la communauté de communes du Grand Châteaudun – délibération n°17-24

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de reverser à la communauté de communes du Grand Châteaudun les aides de l'Etat perçues au titre du « fonds de soutien au développement des activités périscolaires », et ce dès perception du solde relatif à l'année scolaire 2016-2017.

Régime indemnitaire des élus – Modification de l'indice brut terminal- délibération n°17-25

Le [décret n° 2017-85](#) du 26 janvier 2017 ayant modifié l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, il est nécessaire de procéder à une nouvelle rédaction des délibérations instaurant celles-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **PRECISE** que le taux des indemnités de fonction des élus locaux est un pourcentage qui s'applique désormais sur l'indice brut terminal de la F.P.T.

Chats errants

Le conseil municipal décide de solliciter la fondation 30 Millions d'Amis, afin de mettre en œuvre des actions de stérilisation, permettant de maîtriser la prolifération des chats errants sur la commune.

Informations et questions diverses

L'assemblée délibérante prend connaissance :

- * de la modification simplifiée du PLU d'Yèvres
- * d'une rencontre proposée par le Conseil Régional le 22 mars à 18 h 00 au lycée Marceau à Chartres pour évoquer le transfert de compétence en matière de transports scolaires, et l'instauration de la gratuité pour les familles
- * d'une réunion d'information et de coordination des travaux sur le domaine public départemental le 23 mars à 9 h 30 à la subdivision du Dunois à BONNEVAL
- * du porte-à-porte effectué par la Croix Rouge Française dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens (3 jours entre le 6 mars et le 1^{er} avril 2017)
- * du passage sur la commune du Tour Auto Optic 2000 édition 2017 le mardi 25 avril
- * de la balade de véhicules d'époque le dimanche 30 avril, par Brou Dynamik

Séance levée à 00 h 45